



Vendredi 13 Juin 2025
N°709

JOURNAL FOOT

L'hebdomadaire du
football régional

*Chaque semaine, retrouvez ici l'ensemble des Procès
Verbaux des différentes commissions régionales,
du Bureau Plénier et du Conseil de Ligue.*



Pour toutes questions
ou renseignements



ligue@laurafoot.fff.fr

Les infos de la semaine



Billetterie :
France/Brésil à
Grenoble le
27 juin 2025

[Cliquez ici](#)

Sommaire

1 - Tournois Internationaux page 3

2 - Clubs page 4

3 - CR Délégations page 5

4 - CR Coupes page 7

5 - CR Règlements page 9

6 - Compte-rendu

Assemblée Générale page 11

Cliquez sur le nom de la rubrique pour consulter directement le PV souhaité.

TOURNOIS INTERNATIONAUX

Réunion du 9 Juin 2025

Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.

Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour le club suivant :

C.S. REYRIEUX VAL DE SAONE

*Participation à un tournoi international qui aura lieu **du 2 au 6 juillet 2025** réservé à la **catégorie U15/U16, à Braga (Portugal)**.*

Autorisation accordée en vertu des prescriptions des articles 176 à 179 des Règlements Généraux de la FFF sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes concernées.

[Retour
SOMMAIRE](#)

CLUBS

Réunion du 10 Juin 2025

Radiation

564706 – OLYMPIQUE DE DECINES

Changements de titres Saison 2025/2026

551847 – YDES SPORT FOOTBALL CLUB *devient* ENTENTE MINIER-YDES.

563712 – DEVES FOOT 43 *devient* ASSOCIATION SPORTIVE DE CAYRES.

552755 – VALENCE F.C. *devient* ESPOIR VALENTINOIS.

523910 – ENT. ANGLARDS SALERS *devient* ENTENTE ANGLARDS SALERS SAINT BONNET.

Changement de District Saison 2025/2026

533730 – A.S. ST FERREOL GAMPILLE FIRMINY *sera désormais rattaché* au District de Haute-Loire (au lieu District Loire).

Retour
SOMMAIRE

DELEGATIONS

Réunion du Mardi 10 Juin 2025

Président : M. LONGERE Pierre

Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oolluneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, absence FMI, incidents graves), les Délégués doivent informer la personne désignée à la permanence sportive.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2h00 avant le match (N3 et Coupe de France jusqu'au 6^{ème} tour) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués

doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

BRASSARD EDUCATEUR :

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc**. Les Délégués sont priés de le mentionner sur leur rapport.

RECRUTEMENT DELEGUES REGIONAUX

Candidatures de Délégués Régionaux reçues au 09 juin. Clôture des inscriptions Districts de la Loire, Haute-Loire, Isère et Cantal (en attente).

Les Délégués souhaitant cesser leur activité doivent en informer la Commission dès à présent.

COURRIERS RECUS

M. GOURDAIN : Noté. Remerciements.

C.F.D.N. :

* Effectif Délégués Fédéraux 2025/2026.

* Candidatures « stagiaires ».

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance

[Retour
SOMMAIRE](#)

COUPES

Réunion du Lundi 10 Juin 2025

Président : M. Pierre LONGERE.
Présent(e)s : Mme Abtisse HARIZA, MM
Patrick BELISSANT, Jean-Pierre HERMEL.

Information : Qualifiés au 7ème tour fédéral :
20 équipes. 1er tour le dimanche 24 août
2025.

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 2025/2026

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2025/2026 de la Coupe de France (seniors libres).

► Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 juin 2025 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2024/2025, vous devez vous inscrire en saison 2025-2026 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2025 (dernier délai).

Droits d'engagement : 52 Euros.

COUPES LAuRAFoot 2024/2025

DOTATIONS

Bonus MASCULIN : 1500 euros par club

- Cantal : VALLEE DE L'AUTHRE
- Loire : US FEURS
- Haute Loire : SEAUVE SP
- Lyon et Rhône : CS NEUVILLOIS

DOTATION MASCULINE

Perdants :

- ¼ Finale : 1000 euros : FIRMINY FCO – AIX FC – US FEURS – AS ST JUST ST RAMBERT
- ½ Finales : 2000 euros : FC ANNECY (B) – CS NEUVILLOIS

Finaliste :

- 4000 euros : OL. SALAISE RHODIA
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Vainqueur de la finale : RIOM FC

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 6000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

DOTATION FEMININE

Perdantes ½ finales : 1000 euros : ES CERNEX – FC AURILLAC

Finaliste :

- 2000 euros : ANNECY FC
- 20 dotations « Nike » (pour joueuses et encadrants) d'une valeur de 50 euros.
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Vainqueur de la finale : AS ST ETIENNE

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe L'AuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour 20 joueuses et encadrants) de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Le Président de la Commission,

La Secrétaire de Séance,

Pierre LONGERE

Abtisseem HARIZA

[Retour
SOMMAIRE](#)

REGLEMENTS

Réunion du 12 juin 2025 (Par téléphone et voie électronique)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, VACHETTA.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

TRESORERIE

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie en fin de saison 2024-2025 et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune demande de licence ne pourra être effectuée et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter la saison 2025-2026 tant que la situation ne sera pas régularisée ;

564462	FOOTBALL CLUB TURC VIRIEU	8601	517095	F.C. DE CORBAS	8605
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX	8602	860598	FOOT OLYMPIQUE COUZONNAIS SPORT	8605
581958	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE	8602	847311	LA LYONNAISE DU CRAMPON 97	8605
560238	ACADÉMIE DES COLLINES	8602	582476	F.C. DEPORTI'VAULX	8605
582776	FOOTBALL CLUB AGNIN	8602	590456	LYON 6 FUTSAL	8605
533557	A.S. GRENOBLE DAUPHINE	8602	839395	SC ETUD.LYON VILLEUR	8605
564975	FUTSAL SAINT-MARCELLIN	8602	581559	AS DES SOURDS VAULX EN VELIN	8605
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ	8602	841819	A.S. DE ST SIMON	8605
560621	UNION FUTSAL MARTINEROIS	8602	881033	OLTV LYON 08	8605
564264	FUTSAL GRAND-LEMPS 38	8602	880743	LAFOY DIEZ MENUISERIE ET ISOLATION	8605
564089	VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN	8602	548812	F.C. LA SEVENNE	8605
544713	S.C. ROMANS	8603	500406	R.C. LYON	8605
561243	FOOTBALL CLUB UPPER	8603	509605	U.S.GLE. ARMENIENNE VIENNE	8605
564293	CLUB DES JEUNES DE SAILLANS SECTION	8603	852552	OFFICIAL LYON FOOTBALL	8605
517343	INTER HTE HERBASSE A CREPOL	8603	554371	AS DES JEUNES DE MAYOTTE 73	8606
580660	A.S. ROMANAISE	8603	581127	A. S. DE FERNEY-VOLTAIRE	8607
582615	SAINT ETIENNE METROPOLE FUTSAL	8604	552307	ASS DES JEUNES DE VILLE LA GRAND	8607
580477	L ETOILE SPORT FUTSAL ANDREZIEUX BO	8604	564032	RAQUETTE FOOTBALL CLUB	8607
526335	A.S. CHANGYNOISE	8604	582079	THONON EVIAN SAVOIE FOOTBALL CLUB	8607
602588	A.S. CASINO ST ETIEN	8604	882488	VARIETE FOOTBALL 74	8607
523960	ET.S TRINITE LYON	8605	563658	GREMIO FUTSAL CLUB 74	8607
504723	F.C. VAULX EN VELIN	8605	506258	DOMERAT AS	8611
523341	EV.S. GENAS AZIEU	8605	748304	FOOTBALL FEMININ YZEURE ALLIER AUVE	8611
590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO	8605	564196	GF MYF BESSAY FOOT	8611
565003	ASSOCIATION SPORTIVE CASA SPORTS LY	8605	539857	CHARMES 2000	8611
521194	U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE	8605	582731	FOOTBALL CLUB CLERMONT METROPOLE	8614
564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT	8605	560905	FOOT CLUB CLERMONT INTERNATIONA	8614
564091	ALL STAR SOCCER	8605	581487	FUTSAL COURNON	8614

520289	CHATEL GUYON FC	8614	761242	ENTENTE SPORTIVE SOLIDARITE FEMININ	8614
552951	CLERMONT OUTRE MER	8614	615843	LIMAGRAIN FC	8614
565030	FC JAGUAR SAINT ELOY LES MINES	8614			

Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de leur situation : (Par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr).

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président de la Commission,

Secrétaire de la Commission,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN

Retour
SOMMAIRE

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

du 27 Octobre 2024 à Lyon

Pour prendre connaissance du compte-rendu [CLIQUEZ ICI](#)

Retour
SOMMAIRE